

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N ° 28739

présenté par  
M. Serville  
-----

**ARTICLE 50**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement propose de supprimer l'article 50 et ce pour deux raisons. D'abord sur la forme, car, au-delà des quelques explications générales, la mise en place de la caisse nationale est renvoyée à une ordonnance, une méthode surexploitée dans ce projet de loi qui méprise le travail du parlement. Sur le fond, la nouvelle grande caisse nationale de retraite universelle est le principal outil de mise en place du système de retraite par points, ce à quoi notre groupe est totalement opposé. Nous proposons donc la suppression.